

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*COTE n° 91-135*

*L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 16 Décembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,*

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

*10 Décembre 1991*

*10 Décembre 1991*

**ETAIENT PRESENTS** : *MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints  
MM. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD , Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.*

**ETAIENT REPRESENTES** : *Mme LISION par M. Le Maire  
M. REVOLAT par M. MARCONI  
M. TAP par M. MOULINEAU*

**ABSENTS- EXCUSES** : *M. CANDAU, Adjoint  
MM. ALONSO, BARRIERE, SABATHIER, Conseillers*

*Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 25  
Nombre de Votants : 28*

*Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.*

**OBJET** : *Garantie de la Ville de ROYAN d'un emprunt de 1 395 000 F contracté par le Centre Hospitalier de ROYAN auprès de la Caisse d'Epargne Ecureuil de Saintonge.*

**VOTE** : *UNANIMITE*

Le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de ROYAN, dans sa séance du 20 Novembre 1991 à décidé de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Ecureuil de la Saintonge un emprunt de **1 395 000 F** destiné à financer la 2ème tranche d'équipement en matériel et mobilier pour l'année 1991 (Groupe Electrogène et matériel médical).

Les conditions de ce prêt sont les suivantes :

- . Montant : 1 395 000 F
- . Durée : 7 Ans
- . Taux fixe : 10,20 %
- . Annuité : 288 428,80 F

Il est proposé au Conseil Municipal, d'apporter la garantie de la Ville de ROYAN à ce prêt.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI L'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU la demande du Centre Hospitalier de ROYAN
- VU la décision du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier en date du 20 Novembre 1991.
- VU l'avis de la Commission des Finances,
- APRES avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse d'Epargne Ecureuil de la Saintonge et des conditions générales des prêts.

**D E C I D E**

**ARTICLE 1er** - La Ville de ROYAN accorde sa garantie au remboursement de l'emprunt de 1 395 000 F contracté par le Centre Hospitalier de ROYAN auprès de la Caisse d'Epargne Ecureuil de la Saintonge pour financer la 2ème tranche d'équipement matériel et mobilier au titre de l'année 1991.

**Article 2** - Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation est autorisé à signer le contrat à intervenir, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre  
Messieurs les Membres Présents,  
Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort      Pour le Maire,  
le 23 Décembre 1991                              Le Maire Adjoint,  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint                      H. LE GUEUT